

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Convention de prestations de service entre la ville de Villeneuve d'Ascq et l'association "Emoti'coach"

N° : VA_DEC2020_386

Service : Enfance

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

décidons

D'établir une convention de prestations de service avec l'association "Emoti'coach".

Cette prestation concerne la mise en œuvre de 7 ateliers d'initiation à la gestion des émotions pour les enfants du groupe des 8/11 ans du CAL Carrousel. Ils se dérouleront de 10 h 00 à 11 h 00 le mercredi 14 octobre 2020 et de 10 h 00 à 11 h 30 les mercredis 4, 18, 25 novembre et 2, 9 et 16 décembre 2020, dans les locaux du centre d'accueil et de loisirs Carrousel situé rue des Comices à Villeneuve d'Ascq.

Le montant s'élève à 900 € (neuf cents euros) et sera prélevé sur le budget 2020.

Imputation : 6288 64 4230

Politique publique (domaine-action-activité) : 10.1.1 – Accueil périscolaire

Fait à Villeneuve d'Ascq
le mardi 13 octobre 2020

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20200706-177088-AU-1-1

Date AR Préfecture : vendredi 6 novembre 2020